

Dispositions transitoires – Obtention du diplôme sans passer d'examen, conformément au chiffre 9.1 du règlement d'examen

Dates :

L'évaluation des demandes reçues pour l'obtention d'un diplôme sans passer d'examen a lieu tous les trois mois :

Date de réception de la demande <u>et</u> du paiement :	Communication de la décision d'ici le :
16 novembre 2023 – 31 mars 2024	30 avril 2024
1 ^{er} avril 2024 – 30 juin 2024	31 juillet 2024
1 ^{er} juillet 2024 – 30 septembre 2024	31 octobre 2024
1 ^{er} octobre 2024 – 31 décembre 2024	31 janvier 2025

Coûts :

Les coûts pour le traitement de la demande s'élèvent à CHF 200.- (CHF 50.- de taxe d'enregistrement auprès du SEFRI incluse). Après réception de la demande, une facture vous sera envoyée par e-mail. Si le paiement ne nous est pas parvenu, votre demande ne sera pas traitée !

Si des documents ou des informations doivent être demandés ultérieurement, des frais supplémentaires de **CHF 50.-** seront facturés. Dès que le paiement a été effectué, les documents et données transmis ultérieurement sont examinés.

En cas de décision négative, les frais d'enregistrement du SBFI de CHF 50.- sont remboursés.